

Aux Membres du Groupe spécial.

11/10/1967

I. Les rapporteurs du sous-groupe 1 à 4 m'ont soumis leurs rapports sur les différents sujets qui leur avaient été assignés. Ces rapports sont attachés à la présente note pour étude dans le sein du groupe spécial.

2/ A la demande des rapporteurs, je les ai rencontrés plusieurs fois, et la dernière fois à Ditchley le 11 octobre 1967. Le résumé ci-joint de leurs rapports, fut présenté à cette réunion et transmis en tant qu'instrument pouvant aider les membres du groupe spécial dans leurs discussions. Alors que ce résumé tente de mettre en lumière les points essentiels des quatre rapports, il n'est pas considéré par les rapporteurs qui lui ont apporté leur approbation que pour les parties de ce résumé qui ont trait à leurs propres rapports, comme un substitut pour les rapports eux-mêmes.

SOMMAIRE DES RAPPORTS

SUR

LES TACHES FUTURES DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

Le 11 octobre 1967

SOMMAIRE DES RAPPORTS.

CONTENUS

I. Le contexte général.

II. Le monde en évolution.

- A. Les relations Est-Ouest.
- B. Les pays en dehors de la zone du Traité.
- C. Les relations inter alliés.

III. Le rôle et les tâches futures de l'Alliance.

- A. En matière de défense.
- B. Dans les relations Est-Ouest.
- C. Dans les problèmes qui se posent en dehors de la zone du Traité.
- D. Dans les relations inter-alliés.

1.- Le contexte général.

1. En 1945, l'espoir de tous était de voir maintenir l'Alliance avec l'U.R.S.S. qui avait permis la victoire et de voir par ailleurs les Nations Unies être en mesure de prendre la responsabilité pour le maintien de la paix.

2. Cette conception des choses, théoriquement valable, ne résista pas longtemps aux réalités. Le refus de l'Union Soviétique de participer à la reconstruction économique européenne proposée par le Général Marschall en 1947 et le coup d'Etat de Prague en 1948, dissipèrent les dernières illusions.

3. En 1949, les hommes d'état responsables en Occident, qui représentaient toutes les nuances de la pensée politique, étaient convaincus qu'il fallait s'unir pour arrêter la politique d'expansion communiste en Europe. C'est de cette conviction qu'est née l'Alliance Atlantique.

4. Il est quelquefois difficile pour une nouvelle génération, de réaliser l'état d'esprit de celle qui l'a précédée. Des changements se sont produits; les éléments des problèmes politiques se <sup>SONT MODIFIES</sup> sont manifestés. Il est évident que ceux qui n'ont pas connu certaines craintes ne peuvent réagir comme ceux qui les ont vécues.

5. Ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que l'objectif essentiel que se proposaient les auteurs du Traité du Pacte Atlantique a été atteint. Depuis 1949, en Europe le communisme n'a plus fait aucun progrès. Aucun pays de l'Alliance Atlantique n'a connu le sort des pays qui, entre 1945 et 1948 sont passés, contre la volonté de la majorité de leurs habitants, sous un contrôle communiste.

6. La vie de l'Alliance a été le témoin de conditions changeantes qui ont requis une adaptation de ses activités et de son mécanisme. Le Rapport des Sages en 1956 marque une étape importante dans ce processus. Ce Rapport a souligné que le défi aux nations atlantiques était :

- a) politique et économique aussi bien que militaire;
- b) dépassait de loin le cadre étroit de l'Europe. Depuis lors, les alliés ont amélioré d'une façon substantielle leur coopération politique pour les problèmes qui se situent dans l'aire géographique du Traité et dans une mesure moins grande, en dehors de cette aire géographique; ils ont renforcé les procédures de la planification militaire; et ils ont accentué leur coopération économique à travers d'autres institutions.

7. Ajuster l'Alliance <sup>à</sup> son rôle dans un contexte toujours changeant est un processus qui doit être continu. L'exercice actuel est une étape de plus dans ce processus.

II. Le monde en évolution.A. Les relations Est-Ouest.

1. La politique de "coexistence" reflète une modification significative du défi soviétique. Khrouchtchev et ses successeurs semblent avoir accepté, - ceci est particulièrement évident depuis la crise des missiles à Cuba -, qu'ils ne peuvent plus changer d'une façon substantielle la "détterence" mutuelle sur le continent européen et dans le monde.

Leur prudence a été renforcée par le conflit avec Pékin, le renouveau des mouvements nationalistes en Europe <sup>Orientale</sup> ~~Occidentale~~ et de sérieux problèmes d'ordre interne. Les alliés doivent cependant se garder d'avoir des illusions concernant la signification exacte de la coexistence dans la perspective soviétique. Si l'U.R.S.S. ne conçoit plus de modifications par la force au statu quo européen, et si elle propose à certains alliés des mesures concrètes de détente, ceci est un hommage à la cohésion, la volonté, et la force militaire réelle de l'OTAN dans le passé et une <sup>leçon</sup> liaison pour l'avenir.

2. Les objectifs soviétiques continuent à être différents de ceux de l'occident. Le gouvernement soviétique espère toujours affaiblir la cohésion de l'Alliance Occidentale, isoler la République Fédérale d'Allemagne de ses alliés et ouvrir une brèche entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Les soviétiques voient des avantages dans une certaine détente mais l'ampleur de

leur volonté de coopération est discutable. En Union Soviétique, tout comme en Europe <sup>Orientale</sup> Occidentale, certaines forces sont contre un arrangement européen; tandis que d'autres forces, notamment les nouvelles nécessités économiques et technologiques, travaillent en faveur de cet arrangement. L'U.R.S.S. et certains gouvernements de l'Est européen ont contrôlé, jusqu'à présent, ces forces, mais ils pourraient être persuadés graduellement de collaborer à un arrangement qui serait stable.

3. Les capacités militaires soviétiques continuent à grandir. Alors que la politique poursuivie par l'Union Soviétique montre des signes d'évolution et qu'une analyse actuelle démontre qu'une agression directe en Europe est improbable, il n'en reste pas moins que les capacités militaires du Pacte de Varsovie constituent un élément formidable de <sup>la menace</sup> ~~l'Atlas~~, et que les pays appartenant à ce Pacte continuent à développer de très grandes sommes pour développer ces capacités. Les dirigeants soviétiques espèrent toujours faire découler de leur puissance militaire une influence politique en Europe Occidentale. Comme des événements récents l'ont montré, les soviétiques, malgré l'amorce d'une certaine prudence, sont décidés à augmenter leur force militaire et à étendre leur influence à la Méditerranée, ce qui pose des menaces au flanc sud de l'O.T.A.N.

Le planning militaire doit tenir compte non seulement du risque d'une attaque délibérée, mais également de la possibilité d'hostilités qui s'ouvriraient par accident ou par un mauvais calcul et qui pourraient, <sup>par escalade,</sup> atteindre ~~l'escalation~~ une beaucoup plus grande intensité. De plus, l'instabilité dans les pays sous-développés constitue une menace continuelle à la paix et dans le monde d'aujourd'hui, un conflit peut difficilement être isolé.

4. Les problèmes fondamentaux qui sont à la base des tensions entre l'Est et l'Ouest sont loin d'être résolus.

L'U.R.S.S. n'a pas modifié ses attitudes à l'égard des questions fondamentales, tant <sup>sur</sup> ~~que~~ le plan politique que sur le plan de la sécurité en Europe Centrale et plus particulièrement en ce qui concerne le problème allemand. Persuader l'U.R.S.S. et ses alliés que ces objectifs les plus ambitieux ne pourront pas être réalisés, sera un processus fort long. Le noeud du problème est de convaincre ces pays qu'il y a pour eux de plus grands avantages à une Europe stable où les états collaborent malgré des systèmes sociaux différents.

5. Dès lors, la "coexistence" offre aux Nations atlantiques des possibilités aussi bien que des risques. Les possibilités pour des échanges commerciaux et culturels sont améliorées dans la meilleure atmosphère actuelle. De tels contacts, même s'ils se font sur une base sélective et quelques puissent être les motifs soviétiques, offrent la possibilité de promouvoir une évolution politique favorable <sup>dans la politique et</sup> ~~et une même~~ évolution dans l'opinion

publique des pays de l'Europe ~~occidentale~~ <sup>orientale</sup> et l'U.R.S.S. susceptible d'exercer sur les chefs de ces pays, une certaine contrainte. Ils peuvent de plus ouvrir une nouvelle possibilité pour trouver des arrangements dans le domaine du ~~désarmement~~ <sup>contrôle des armements</sup> <sub>politique</sub> qui favoriseraient l'avènement d'un contexte/nouveau sans mettre en danger la sécurité de l'Occident. La politique de la Chine cependant est tout à fait différente. Elle apparaît comme étant tout au moins aussi dangereuse que celle de l'U.R.S.S. il y a 20 ans; et une conférence comme celle de La Havane montre à quel point les forces subversives sont encore actives.

6. Donc, la politique des alliés à l'égard de l'Union soviétique et de l'Europe Orientale doit se fonder sur deux piliers.

1. Elle doit offrir une protection effective pour l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et la sécurité par une défense et une "détterrence" efficace.
2. Sans mettre ces <sup>but</sup> ~~jours~~ en danger, elle doit s'efforcer d'éliminer les barrières qui divisent l'Europe et l'Allemagne et d'établir, en Europe, un ordre pacifique qui serait stable et juste et garanti par un système équilibré et viable de sécurité européenne.

B. Les pays en dehors de la zone du Traité.

1. La menace à la sécurité des pays membres de l'Alliance semble provenir actuellement davantage des pays se trouvant en dehors de la zone d'application du Traité.

L'expansion communiste s'est déplacée vers d'autres parties du monde où, actuellement, l'instabilité politique s'accroît. La prévention des conflits dans le Tiers-Monde peut être, dans certains cas, une condition préalable à la "détente" en Europe puisqu'un arrangement européen viable implique une entente générale avec l'Union Soviétique s'étendant à toutes les parties du monde. La faiblesse et le manque de cohésion des nouveaux pays d'Asie et d'Afrique engendrent des conflits qui ont une tendance d'impliquer des outsiders. De tels conflits en dehors de la zone OTAN peuvent dès lors affecter la sécurité de l'Alliance et requérir une coordination de la politique des membres.

2. L'OTAN n'est pas un instrument pour des activités opérationnelles en dehors de la zone d'application, mais les membres sont forcés de chercher une coordination de leurs politiques dans leur propre intérêt.

C'est une illusion pour les membres de l'OTAN d'espérer d'obtenir un certificat de "virginité onusienne" par une politique constante <sup>constant</sup> à s'abstenir de se prononcer dans les conflits qui se produisent dans le monde. Un manque d'harmonisation des politiques finira par diviser les Alliés. La tâche de l'OTAN au delà de la zone d'application du Traité est de servir en tant que "clearing house" pour l'identification et la formulation des intérêts communs.

3. L'impact des événements sur l'Alliance et le degré d'intérêt des Alliés différeront tant en degré qu'en caractère.

A. Certains événements peuvent affecter directement la sécurité de l'OTAN, tels que ceux qui se produisent sur le périmètre de l'OTAN (comme dans le Moyen-Orient ou en Afrique du Nord) sinon ils sont susceptibles de provoquer une confrontation des grandes puissances; ou encore de modifier l'équilibre nucléaire ou la structure de puissance (la Chine est peut-être un exemple ici). Dans de tels cas, le Conseil devrait savoir quels développements ne peuvent être acceptés en vue de la sécurité des membres.

Une action visant à remédier à la situation devra être décidée dans un contexte, sous une responsabilité différente de celle du Conseil de l'OTAN (par exemple, les Nations Unies). Toutefois, pour une harmonisation des politiques, tant dans le sein de l'OTAN qu'en dehors de l'OTAN, les membres devraient développer une stratégie politique à long terme, un planning politique et un système de "crisis-management".

- B. D'autres événements se produisant en dehors de la zone d'application du Traité peuvent impliquer les Alliés de différentes façons sans toutefois affecter directement la sécurité de l'OTAN. Beaucoup de ces événements sont trop peu importants pour mériter la préoccupation de l'Alliance ou ~~que~~ pour requérir une approche coordonnée, mais il reste vrai qu'une liberté d'action complète sans aucune consultation au préalable risquerait de miner la foi dans l'Alliance.
- C. Enfin, certains problèmes tels que ceux qui concernent le développement et la coexistence des races sont des problèmes mondiaux, mais ils exigent une réponse de la part des Nations atlantiques. Les besoins pour une assistance au développement sont particulièrement urgents et ont des implications fondamentales à long terme pour les Nations atlantiques.

4. Les Nations atlantiques ont un éventail d'instruments et d'organisations leur permettant de concerter leur action dans un grand nombre de questions qui les concernent tous ensemble ou certains d'entre eux seulement.

Ils devraient utiliser ces instruments et ces organisations avec une certaine flexibilité déterminée par la nature du problème. L'OTAN, quoique fort importante, n'est naturellement qu'un seul de ces instruments. Dans les domaines économique et du développement, par exemple l'O.C.D.E. offre le meilleur cadre pour harmoniser les politiques à travers le D.A.C. Mais même <sup>en</sup> si, le Conseil Nord-Atlantique pourrait parfois procéder à des consultations qui souligneraient l'urgence et la priorité de questions telles que la nécessité très sérieuse d'un financement beaucoup plus adéquat pour le développement.

C. Relations entre Alliés.

1. Depuis le départ, l'Alliance a fait face au problème interne d'un équilibre entre les Alliés.

Ce déséquilibre provient :

- A. de la grande disparité dans les forces économiques et militaires des Etats-Unis et de ses autres Alliés; et
- B. des dimensions et des préoccupations différentes des différents Alliés de l'Alliance qui de jure sont égaux. <sup>Durent</sup> Les premières années de l'Alliance...

à l'époque où l'Europe ne s'était pas encore rétablie et où la crainte du danger soviétique était grande, ces différences ne donnèrent guère lieu à des frictions ou des tensions sérieuses entre les Alliés.

2. Depuis que l'Europe s'est rétablie et que la crainte a reculé, la situation a changé. L'actuelle disparité de puissance et d'influence cause des frustrations des deux côtés de l'Atlantique. Beaucoup d'Européens sont loin d'être satisfaits par la prédominance des Etats-Unis dans l'Alliance. Ils estiment que cette prédominance limite d'une façon inopportune la liberté d'action et l'influence politique des Alliés européens. D'autres mettent en doute la validité de cette objection, tout au moins pour ce qui concerne la zone du Traité, mais ils reconnaissent que l'objection a une validité dans ~~la zone~~ <sup>les zones</sup> en dehors de la zone d'application du Traité. Par ailleurs, les Etats-Unis estiment que leurs partenaires de l'OTAN devraient prendre une plus grande part au maintien de l'ordre international. Les membres européens et canadiens, bien que bien disposés à l'égard des tâches confiées par les Nations Unies et à l'égard de l'aide à apporter aux pays en voie de développement, restent toutefois peu désireux d'accepter pour eux-mêmes ou pour l'Alliance un rôle politique ou militaire plus grand dans les affaires mondiales. Parmi les

Alliés européens eux-mêmes, des différences en perspective et intérêt sont nées du changement des situations. Ces différentes disparités créent des obstacles à la coopération, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone d'application du Traité.

III. Rôle et tâches futures de l'Alliance.A. Sécurité.

1. Tous les membres de l'Alliance sont convaincus qu'elle doit subsister. Etant donné le potentiel militaire soviétique, aucun membre de l'Alliance ne pourrait garantir sa sécurité par ses propres forces. Pour les pays membres de l'OTAN, la sécurité repose sur deux piliers le premier étant le maintien d'une puissance militaire adéquate et une solidarité politique pour empêcher l'agression ainsi que d'autres formes de pression et pour défendre le territoire des pays de l'O.T.A.N. en cas d'agression; le second étant des mesures réalistes pour réduire les tensions et les risques de conflit, y compris le contrôle des armements et les mesures de désarmement.
2. L'Alliance nécessite un éventail complet de forces militaires, y compris des armes nucléaires stratégiques, des armes nucléaires tactiques et les armes conventionnelles. La puissance militaire de l'O.T.A.N. sert à empêcher l'agression, à s'y opposer si nécessaire et à neutraliser l'influence politique qui peut être exercée par la puissance militaire soviétique. Elle apporte également le climat politique basé sur la sécurité, dans lequel les alliés peuvent procéder avec confiance à l'extension de leurs relations avec l'Est. En agissant ainsi, les alliés doivent tenir compte de ce que leur unité, leur force et leur détermination sont la cause principale de la position soviétique actuelle et le fondement essentiel de progrès futurs vers une détente

véritable. Une politique de défense et une structure militaire saines de l'O.T.A.N., combinées avec des consultations politiques étroites peuvent empêcher l'U.R.S.S. : a) d'utiliser sa puissance militaire en Europe comme base de pression soviétique pour obtenir des concessions politiques occidentales; ou b) d'opposer un pays membre de l'O.T.A.N. à un autre pays membre, divisant et affaiblissant ainsi l'Alliance.

3. Pour assurer la stabilité et la prospérité dans la zone de l'Atlantique Nord, les pays membres de l'O.T.A.N. doivent continuer à unir leurs efforts en vue de préserver la paix et la sécurité. Les quatorze Etats membres du "Defence Planning Committee" (DPC) (Comité de Planification de la Défense) ont réaffirmé leur foi dans le fait qu'un effort militaire intégré est essentiel pour leur sécurité. La continuation de l'Alliance n'est pas seulement une assurance contre les menaces extérieures, mais elle représente aussi un moyen par lequel les Etats petits et moyens qui désirent remplir un rôle responsable en garantissant leur propre sécurité, peuvent le faire ~~en~~ rendant leurs potentiels limités propres à dissuader l'Union Soviétique et en leur donnant une voix dans les politiques militaires et les actions pour la défense commune. De plus, le risque de rivalités nationales peut être réduit si les mesures de défense sont coordonnées dans un esprit de confiance mutuelle par une alliance telle que l'O.T.A.N.

4. Dans la période à venir, les Alliés devraient faire un usage complet et effectif de leur mécanisme amélioré de défense pour planifier, organiser et diriger les forces et la stratégie de l'O.T.A.N.

## NATO UNCLASSIFIED AND PUBLIC DISCLOSED

Malgré certains reculs, les ~~quatre~~ quatorze Alliés, qui maintiennent un système de défense intégrée, ont adapté leurs procédés et leurs structures aux conditions changeantes et aux problèmes nouveaux.

Pour la période à venir, ils devraient :

a) Soutenir et moderniser leur puissance militaire, afin de maintenir la dissuasion et de créer le climat politique indispensable à la sécurité et au progrès sur la voie menant à un règlement politique permanent en Europe. Le but devrait être de continuer à utiliser et améliorer le processus de planification des forces pour rattacher la stratégie ~~et~~ les forces ~~et~~ <sup>au</sup> potentiel des ressources.

b) Utiliser effectivement le mécanisme créé récemment pour la planification nucléaire (Nuclear Defense Affairs Committee et Nuclear Planning Group) (Comité des Affaires de Défense Nucléaire et Groupe de Planification Nucléaire) et renforcer les personnels nationaux de planification nucléaire, de sorte que les Etats membres non nucléaires puissent participer plus effectivement à cette planification.

c) Exécuter les mesures déjà entamées en vue d'améliorer les consultations militaires par l'échange régulier de renseignements et d'informations connexes dans le "Situation Center" (Centre de Situation), ce qui peut fournir la base désirée pour des consultations plus effectives en cas de crise, en particulier si le Centre procure un avis rapide sur les événements mondiaux susceptibles d'affecter la sécurité de l'O.T.A.N.

5. En outre, l'Alliance devrait chercher à développer une production d'armements plus efficaces. Une double

méthode est nécessaire :

a) Il y a un besoin urgent de développer la coopération intra-européenne, si les Etats membres européens de l'Alliance veulent faire face aux problèmes du maintien d'industries de haute technologie à l'échelle nécessitée par leur complexité et leur coût.

b) Il faut poursuivre et développer la coopération inter-alliée déjà existante, sous des formes telles que la Conférence des <sup>Responsables</sup> ~~Directeurs~~ d'armements nationaux, les programmes bilatéraux et multilatéraux de production, le Centre Technique du SHAPE, l'AGARD, le Centre SACLANT ASW. et les activités du Comité Scientifique de l'O.T.A.N.

6. Tout en maintenant les moyens efficaces de dissuasion, l'Alliance devrait formuler des propositions concrètes de désarmement qui fourniront la preuve renouvelée de la volonté politique de l'Alliance de réaliser une détente réelle avec les pays de l'Est.

En particulier, en vue d'être prêt pour le moment où les réductions de forces équilibrées pourront devenir réalisables, les possibilités dans ce domaine devraient être étudiées dès maintenant. Les autres mesures susceptibles de constituer les éléments d'un arrangement futur de la sécurité européenne sont :

NATO UNCLASSIFIED AND PUBLIC DISCLOSED

- a) l'établissement de missions de liaison militaire spéciales de part et d'autre avec une liberté maximum de mouvement ou des postes d'observation mobiles;
- b) des accords de part et d'autre entre les parties renonçant à l'emploi de la force;
- c) la réduction des MRBM/IRBM soviétiques dirigés sur l'Europe occidentale, qui n'est réalisable <sup>cependant</sup> que dans le cadre <sup>d'une limitation du nombre</sup> des restrictions des véhicules (~~origins~~) nucléaires ~~et~~ stratégiques américaines soviétiques;
- d) des pactes est-ouest de non-agression, entrepris dans le contexte de progrès concrets vers un règlement européen, pourraient résulter des progrès réalisés dans quelques-unes des mesures précitées.

B. Relations Est-Ouest.

1. Le but à long terme de l'Alliance est de réaliser un ordre pacifique juste et durable en Europe. Un tel ordre doit :

a) mettre fin aux frontières artificielles entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest, qui se manifestent le plus clairement dans la division de l'Allemagne; et

b) apporter une sécurité efficace et sûre à toute l'Europe. Des mouvements et des rapports plus faciles entre les pays d'Europe et une coopération pacifique entre eux peuvent contribuer à ce résultat. Toutefois, le relâchement des tensions n'est pas le but final, mais un pas sur la voie menant à un règlement européen qui en lui-même, ne donne plus lieu à une tension renouvelée.

2. Le problème difficile est d'assurer que la détente serve ce but à long terme. L'U.R.S.S. et quelques Etats de

l'Europe orientale cherchent par la détente à atteindre certains objectifs en Europe qui sont directement en opposition avec ce but occidental à long terme. Mais les espoirs de ces Gouvernements sont probablement modérés par ce qu'ils croient pouvoir atteindre. Un ordre juste et pacifique en Europe ne peut être réalisé que si l'autre côté est disposé à y contribuer. Ainsi, la tâche est d'inciter l'U.R.S.S. et les pays de l'Europe Orientale à modifier leurs buts et à reconnaître les avantages qu'ils retireraient d'un ordre européen acceptable pour toutes les parties intéressées et dès lors véritablement stable. Ce processus prendra un temps long pour donner des résultats significatifs. Il nécessitera une politique occidentale patiente, réaliste et coordonnée

3. L'Alliance et une politique de détente ne sont pas contradictoires, comme l'expérience l'a montré. L'Alliance reste un ~~gran~~t irremplaçable de la sécurité en Europe occidentale, jusqu'à ce qu'un règlement durable en Europe ait été réalisé. En effet, un système de sécurité européen ~~ne~~ peut être plus efficace et entraîner moins de risques s'il est basé sur un équilibre entre les deux groupements. La participation des Etats-Unis et du Canada est d'une importance vitale à la fois pour oeuvrer à un nouvel ordre pacifique et pour le maintenir dans la suite. De même, aucun progrès substantiel ne peut être réalisé vers un règlement européen sans l'accord des soviétiques, de nombreux régimes de l'Europe orientale considérant l'appui soviétique comme nécessaire.

4. Il n'est pas possible actuellement de projeter un ordre pacifique en Europe ou une solution du problème allemand.

a) Ce qui est clair, c'est que les deux problèmes sont et doivent être indissolublement liés. Il n'existe pas de formule magique pour mettre fin à la division de l'Allemagne. La solution du problème, telle qu'elle apparaît à ce jour, sera un long processus en étroite liaison avec les progrès réalisés en vue de mettre fin à la division actuelle de l'Europe. Toute solution du problème allemand qui contribue à un règlement européen juste et durable doit partir du principe que le peuple allemand, dans les deux parties de l'Allemagne, a le droit de prendre une libre décision. Elle nécessite une action non seulement des quatre puissances ayant une responsabilité spéciale pour l'Allemagne et d'autres alliés, mais également d'autres pays d'Europe qui ont également un intérêt vital à

L'établissement d'un ordre stable et pacifique  
en Europe.

(b) L'établissement de la détente et d'un arrangement  
définitif ne peut être assuré que par le maintien d'une  
coopération étroite entre les Alliés.

5. La question allemande

---

(a) Tant qu'une partie de la population allemande se verra refuser le droit à l'auto-détermination et devra vivre dans une entité distincte ayant l'apparence d'un état, gouverné par un régime qui leur est imposé par une puissance étrangère et qui est maintenu par la force, ce régime devra se voir refuser une reconnaissance internationale.

Il n'existe pas deux états allemands, ni une entité spéciale, Berlin.

(b) La République Fédérale Allemande dans ses efforts pour mettre fin à la division du peuple allemand, devrait tendre à un relâchement de la tension dans ses relations avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est et du sud-est.

(c) La République Fédérale Allemande devrait inclure l'autre partie de l'Allemagne dans sa politique de détente en maintenant et en renforçant les liens entre les Allemands dans l'est et dans l'ouest du pays. Concurrément le Gouvernement fédéral devrait faire apparaître clairement que plus grande <sup>sera</sup> est la liberté accordée aux Allemands en Allemagne de l'Est, plus il sera porté remède à la division de l'Allemagne.

(d) Un accroissement constant du commerce intra-allemand qui constitue un <sup>important</sup> lien entre les deux parties de l'Allemagne ainsi que une coopération économique, constitueraient un instrument important à cet égard.

(e) Au fur-et-à mesure que des résultats d'une certaine importance sont obtenus concernant les relations entre les Allemands, la République Fédérale allemande doit progressivement faciliter la participation de la population de la zone soviétique à la vie internationale ainsi qu'aux échanges dans le domaine scientifique, culturel et sportif, sans toutefois faciliter les objectifs politiques poursuivis par le régime de Berlin - Est.

(f) Dans ses efforts pour mettre fin à la division de l'Europe et pour permettre un relâchement de la tension entre l'Est et l'Ouest, chaque pays membre de l'Alliance devrait tendre à une solution juste des problèmes de l'Allemagne et de Berlin.

(g) Les alliés devraient aider le gouvernement fédéral dans ses efforts tendant à un relâchement de la tension entre les deux parties de l'Allemagne ainsi qu'à une amélioration des conditions de vie des individus en Allemagne de l'Est.

En collaboration avec le gouvernement fédéral ils devraient établir et faciliter les contacts privés avec les Allemands de l'autre partie de l'Allemagne tout particulièrement dans le domaine de la science, de la culture et des sports.

Le lien entre cet effort et les progrès obtenus en matière de relations intra-allemandes devrait toujours être présent à l'esprit.

(h) L'Alliance en tant que telle devrait être l'instrument, en ce domaine pour harmoniser et coordonner les politiques du gouvernement fédéral et celles des autres alliés. Il appartient également à l'Alliance d'aider à assurer la liberté et la viabilité de Berlin tout en demeurant constamment éveillée à la menace qui pèse sur Berlin même lorsque l'Est espère voir la <sup>intéresser</sup> ~~tension~~ de l'Occident s'affaiblir et sa volonté de résistance s'atténuer progressivement.

6. Les formes et les moyens les plus adéquats pour les contacts est-ouest seront divers.

(a) Des négociations bilatérales et multilatérales seront <sup>tout, deux</sup> nécessaires. Des discussions bilatérales entre l'Est et l'Ouest peuvent être d'un grand intérêt si elles sont menées endéans le cadre des objectifs communs déterminés par les consultations inter-alliés. La coopération avec des gouvernements particuliers de l'Est présente de l'intérêt en elle-même ainsi que à titre de moyen d'influencer l'Union Soviétique.

Des négociations multilatérales avec les gouvernements de l'est deviendront de plus en plus souhaitables au fur et à mesure que les relations se développent mais elles-mêmes ont leur limitation et il convient de s'abstenir de les pousser prématurément ou avec trop d'insistance.

(b) Une coopération économique, technique et culturelle offre de grandes possibilités de surmonter la rigidité communiste et de forger des liens mutuellement avantageux entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest.

(c) D'autres formes de coopération peuvent s'avérer intéressantes ; on peut y inclure une coopération au sein des institutions multilatérales existantes et des organisations nationales; une coopération régionale dans des projets particuliers; des activités semi-officielles et non gouvernementales ainsi, enfin que des enceintes particulières où l'Est et l'Ouest peuvent développer le dialogue .

(d) Des accords politiques et de sécurité seront nécessaires pour parvenir à un règlement durable qui puisse être garanti par un système adéquat de sécurité. Une conférence est-ouest au sujet de la sécurité paraît actuellement prématurée mais elle pourrait devenir nécessaire lorsque nous aurons avancé un <sup>bon</sup> bout de chemin dans la voie d'un règlement .

7. Les alliés devraient maintenant étudier plus en détail les diverses mesures proposées en vue d'accroître la détente et de parvenir à un règlement européen et à un système de sécurité.

(a) Le mécanisme de l'OTAN offre d'excellents moyens pour mener des consultations détaillées et pour maintenir la coordination nécessaire dans les contacts que les alliés entretiennent avec l'Est.

L'Alliance devrait être l'enceinte au sein de laquelle devraient être établies les lignes générales des rapports à entretenir avec l'URSS et l'Europe de l'Est.

Dans leur application, chaque pays membre doit jouir d'une certaine liberté tout en maintenant ses alliés informés. Ainsi, le Conseil atlantique devrait être une sorte de "clearing house" où l'analyse et la discussion de propositions nouvelles seraient toujours possibles.

(b) L'Alliance devrait créer sous l'autorité du Conseil atlantique un organisme spécial afin de maintenir sous étude constante les problèmes de base en ce qui concerne un règlement général en Europe, un système de sécurité européenne ainsi que les méthodes d'approche à des négociations est-ouest.

8. Renforcement du mécanisme de l'OTAN en matière de contrôle des armements.

(a) L'Alliance devrait accorder de plus en plus de considération au problème du contrôle des armements. Ces derniers ont souvent été discutés par le Conseil ainsi que par des experts mais les efforts déployés en ce sens, bien que utiles, n'ont pas été suffisants. L'Alliance devrait créer un mécanisme régulier et permanent en vue d'examiner et d'évaluer tout aspect des propositions ou suggestions avancées en ~~ce~~<sup>ce</sup> domaine.

(b) Ceci pourrait être fait par la création, sous l'autorité du conseil, d'un comité <sup>distinct et</sup> ~~spécifique~~ permanent, de contrôle des armements et du désarmement. Ce comité recevrait l'assistance d'une section d'experts qui serait créée au sein du Secrétariat international sous l'autorité du Secrétaire général; il recevrait en outre les conseils des autorités militaires de l'OTAN lorsqu'il formulerait ses recommandations.

C Problèmes en dehors de la zone du Traité

1. Lorsqu'il s'agit des actions politiques <sup>à</sup> mener en dehors de la zone de l'OTAN, les responsabilités des membres de l'OTAN vont varier considérablement. Il y a d'ailleurs des avantages <sup>à</sup> une pluralité de l'action internationale pourvu toutefois que les membres de l'OTAN soient guidés par des vues similaires en ce qui concerne les mérites de la cause et ses solutions. Dans ce but, les membres de l'Alliance devraient améliorer les procédures de consultation pour ce qui a trait aux événements survenant en dehors de la zone du Traité.

2. Il n'est pas à recommander que l'OTAN en tant que telle intervienne dans des conflits en dehors de sa propre zone. Le Traité ne contient d'ailleurs aucune clause concernant des activités opérationnelles de l'Alliance dans d'autres régions. Le même degré de coopération ne peut être espéré concernant les problèmes survenant en dehors de la zone de l'OTAN que pour ceux qui affectent directement les membres de l'Alliance.

3. Dès lors, il paraît utile d'établir des graduations dans la procédure de consultation tant en ce qui concerne les participants que pour ce qui a trait aux questions retenues comme sujets d'étude.

(a) Des groupes remplissant une fonction bien précise et limités à des sujets soigneusement définis répondraient à ce besoin.

Tous les membres de l'Alliance ne sont pas également intéressés dans l'étude de régions particulières ou de problèmes spécifiques surgissant en dehors de la zone de l'OTAN. Une responsabilité spéciale repose sur ceux des membres qui se trouvent directement en cause ou qui possèdent une expérience particulière des problèmes ou des régions sous revue, ou encore qui possèdent un intérêt global. Ceux des membres qui sont prêts et aptes à se livrer à des études des crises en vue d'une action en dehors de la zone OTAN devraient être également aptes à le faire endéans l'OTAN sans pour autant impliquer ceux des membres qui ne désirent pas prendre part à l'exercice.

Si de toute évidence il n'existe pas d'obligations militaires pour les membres en dehors du périmètre de défense de l'OTAN, le Traité n'implique nulle part qu'il puisse y avoir des thèmes qui échappent à la procédure de la consultation de l'Alliance.

b) En résumé, le Conseil de l'OTAN devrait créer un certain nombre de groupes spécialisés, s'appliquant à l'étude de régions ou de problèmes spécifiques en dehors de la Zone Atlantique. Les Groupes devraient, pour bien faire, être limités aux pays membres doués d'une connaissance spéciale du sujet ou y possédant ou y attachant un intérêt véritable. Leur tâche principale consisterait en l'étude des crises, en vue de prévenir les conflits : l'étude des événements avant que ceux-ci ne présentent un danger sérieux et la formulation d'un avis au sujet des mesures politiques à prendre en vue de prévenir une détérioration de la situation. En particulier, de tels Groupes devraient être créés rapidement pour ce qui a trait (a) à la Méditerranée et le Moyen-Orient et (b) à la Chine.

4. Afin d'améliorer l'aptitude de l'OTAN à définir des politiques à long terme, le Conseil de l'OTAN devrait :

(a) étudier comment utiliser plus efficacement l'APAG dont la tâche serait de traduire des intérêts communs latents en une politique commune active. Il en

est de même en ce qui concerne le Comité des Conseillers Politiques (POLADS)

(b) prendre des mesures afin que des "consultants" indépendants ou des groupes de travail constitués de personnalités expérimentées du monde de la politique ou académique, puissent de temps à autre soumettre au Conseil de l'OTAN des propositions confidentielles de politique ou d'action diplomatique. Une tâche similaire d'étude et de conseil pourrait être confiée à un ou plusieurs instituts internationaux.

5. La consultation OTAN entre les membres des Missions Permanentes auprès des Nations Unies devrait être renforcée. L'OTAN pourrait également contribuer à la stabilité du monde en encourageant ses membres à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations-Unies et, en vue d'appuyer celles-ci, harmoniser leurs responsabilités ~~à l'égard~~ de l'OTAN avec leurs engagements vis-à-vis des Nations Unies.

D. Relations inter-alliées.

1. La solution finales aux problèmes découlant

du déséquilibre en matière de puissance et d'influence existant entre les Etats-Unis et ses alliés européens, consiste à ce que ceux-ci accroissent leur unité de manière à agir et parler d'une seule voix. A long terme, une coopération atlantique effective dépend du progrès qui sera accompli dans la voie d'une unité européenne, qui pourrait jouer un plus grand rôle et exercer une influence dans les affaires mondiales comparable à celle des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. L'expérience de la Communauté Economique Européenne au sein du Kennedy Round et du F.M.I. en est la preuve. Dès lors, le développement de l'Europe affectera profondément le fonctionnement futur de l'Alliance. Seulement, une Europe pleine de capacités en matière de politique et de défense ne se fera que lentement.

2. Il s'ensuit que, pour l'étape prochaine, des méthodes intérimaires devraient être trouvées en vue de régler le problème de la disparité existante. Si nulles procédures ne peuvent apporter un remède adéquat au problème, à tout le moins, elles peuvent aider à surmonter certains obstacles à la coopération. En fait, l'admission même de la difficulté et une plus

grande clarté quant à la solution finale, peuvent aider à réduire certaines frustrations et certains griefs.

(a) Une production européenne conjointe en matière d'armements (ainsi que le propose le § III A ci-dessus) peut aider à surmonter partiellement le déséquilibre existant en ce domaine ainsi que sur d'autres terrains technologiques.

(b) Une utilisation efficiente du mécanisme améliorée, en matière de défense (voir III, A ci-dessus), ouvrira la porte à une plus grande influence de la part des membres européens.

(c) L'utilisation de groupes plus restreints composés des membres particulièrement intéressés dans la consultation, peut également renforcer la contribution de ceux-ci à la définition d'une politique (voir III. C)

(d) Il peut être possible de tenir compte, dans une certaine mesure, du "fait européen" en accordant aux membres européens de l'Alliance une plus grande

part de responsabilité commune en matière de défense et plus particulièrement de défense nucléaire. Ceci pourrait aider à réduire l'actuel sentiment d'infériorité ou de manque d'influence dans les secteurs sous revue.

(e) Au fur et à mesure que la Communauté Européenne se développe et étend les sphères de sa compétence, le mécanisme et les procédures de l'Alliance devraient être aménagés afin de répondre à ce changement.